



HAL
open science

Valoriser l'innovation sociale et responsable avec les SHS : nouveau défi pour le XXIème siècle ?

Claire Brossaud

► **To cite this version:**

Claire Brossaud. Valoriser l'innovation sociale et responsable avec les SHS : nouveau défi pour le XXIème siècle ?. 2013. halshs-00832211

HAL Id: halshs-00832211

<https://shs.hal.science/halshs-00832211>

Preprint submitted on 10 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Valoriser l'innovation sociale et responsable avec les SHS

Dans nos sociétés en crise, confrontées aux limites du tout technologique, les sciences humaines et sociales (SHS) sont-elles promises à un bel avenir ? De nombreux acteurs publics et privés savent depuis longtemps qu'elles peuvent jouer un rôle dans l'aide à la décision, dans la conception de nos environnements quotidiens, dans la mise en œuvre de produits industriels et d'objets artistiques, ou encore dans l'appréhension des problèmes sanitaires et sociaux. Il est toutefois un domaine où les SHS ont encore très peu de visibilité en France : il s'agit de leur impact dans le développement de nouvelles formes de production et de diffusion de l'innovation.

L'objectif de ce texte est de présenter l'apport des sciences humaines et sociales à la transformation des écosystèmes d'innovation, sous l'angle de leur régulation et de leur gouvernance. Cet apport sera illustré par un exemple concret, celui d'une expérimentation menée au sein du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) Université de Lyon entre 2009 et 2012, visant à transférer les connaissances issues de la recherche en SHS vers le monde socio-économique. Cette initiative s'est enrichie d'une activité de veille au niveau national et international. Elle nous conduit aujourd'hui, à un moment où le paysage de la recherche et de l'innovation est en train d'être redessiné sous l'effet du Grand Emprunt, à préciser le sens et les enjeux de notre action. Cette contribution s'articulera en deux temps. Dans la première partie, nous caractériserons les objets ainsi que la structure socio-économique existante de la valorisation de la recherche en SHS. Puis nous envisagerons sous un angle prospectif comment les applications ainsi que les ressorts opérationnels de cette activité permettraient d'enrichir la réflexion et les pratiques d'innovation.

1/ La valorisation socio-économique de la recherche en SHS : une affaire de connaissance

Le transfert de connaissances est devenu, on le sait, un enjeu de taille dans un monde qui place le savoir au premier rang des moteurs du développement. Depuis une vingtaine d'années en effet, il est couramment admis que l'investissement dans la R&D, tant par les acteurs publics que privés, constitue l'un des piliers de la croissance économique, en vertu du principe qu'en

¹ Docteure en sociologie, Claire Brossaud a été journaliste puis chercheuse en sciences sociales pour des laboratoires publics et consultante pour des bureaux d'études. Elle a contribué, de 2009 à 2012, avec Emilie Ribeiro, à la structuration de l'activité « Valorisation des SHS » au sein du PRES Université de Lyon.

inventant de nouveaux besoins par l'innovation, on parviendra à une société d'abondance et de prospérité, lesquels besoins pouvant être assouvis par la production de biens et services en quantité illimitée. Ce mouvement a tiré toutes les disciplines scientifiques vers le secteur marchand mais il a surtout profité aux sciences dites « exactes » grâce à la création d'une véritable filière de recherche avale appliquée (services de valorisation, pôles de compétitivité, Agences Régionales de l'innovation, Instituts Carnot, Crédits d'Impôt Recherche, etc.) permettant de stimuler et de réguler la relation entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche. Depuis 2011, les Investissements d'Avenir sont venus conforter ce mouvement.

Les SHS sont entrées timidement dans le giron des acteurs institutionnels de l'innovation depuis 4 ans environ. La plupart des services mutualisés de valorisation de la recherche articulés autour des PRES, ceux des Universités et des Grandes écoles formant aux Humanités disposent, sinon d'un service dédié, au moins d'une personne en charge des fonctions de valorisation de la recherche dans leur établissement. Cette communauté a commencé également à se structurer, notamment via la Commission SHS du Réseau Curie et le Réseau Thématique Pluridisciplinaire « Valorisation des SHS » de l'INSHS du CNRS. Fort de son potentiel de recherche important sur le territoire de Lyon-Saint Etienne en SHS, constitué notamment de 3000 chercheurs et enseignant-chercheurs, 2500 doctorants, de 6 écoles doctorales et de près d'une centaine de laboratoires, le PRES Université de Lyon s'est préoccupé de l'extension de ces disciplines au monde socio-économique dans le courant de l'année 2009². Cette activité a pris place au sein de son service de valorisation, Lyon Science Transfert (LST), dans un contexte opérationnel dit « techno-push » ou « descendant », qui part des résultats de la recherche pour les rendre utilisables et/ou commercialisables par des tiers. A cet effet, ces résultats sont protégés aux moyens de droits de propriété intellectuelle – brevet principalement – et sont exploités par le biais de licences cédées à des industriels ou à des « start-up ».

De l'innocuité d'une approche strictement « techno » en SHS

Nous savions dès le départ que l'expérimentation menée en SHS allait devoir s'affranchir partiellement de ce modèle et qu'elle ne pourrait pas se contenter d'être « le supplément d'âme des transferts de technologies » (FON, 2010). Nous avons en effet le souci de donner toute sa place à la diversité des disciplines, à la pluralité des méthodes et à l'expression des différents objectifs

² Le PRES Université de Lyon offre un certain nombre de services mutualisés pour les 20 établissements de l'enseignement supérieur sur le territoire de Lyon-Saint Etienne. <http://www.universite-lyon.fr/>. Le service Valorisation Lyon Science Transfert détecte des projets grâce à des appels à projet, dont 4 ont été dédiés spécifiquement aux SHS. Au total, 40 projets en SHS ont été détectés ou suivis depuis 2006 (dont 32 depuis 2010) et parmi eux, 17 ont fait l'objet d'un financement global de 420.000 €, soit une moyenne de 25.500 € par projet.

poursuivis par les chercheurs. Cela supposait de tenir compte des projets fortement outillés par la technique mais aussi de tous ceux, largement majoritaires, qui plaçaient le seul facteur humain comme vecteur de médiation entre la science et son public. Il apparaît que sur les 40 projets détectés et/ou suivis sur la période considérée, 30 d'entre eux couvrent le domaine étendu des SHS : une simple corrélation entre l'origine disciplinaire des porteurs de projets et les 31 sections SHS du Conseil National des Universités montre que plus de la moitié d'entre elles est représentée. 10 projets sont pluridisciplinaires. Ils sont fortement marqués par une technologie issue des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (6) ou par les Sciences de la Vie et de la Matière (4). Le premier bilan de cette expérience nous ramène donc à l'objet même des Sciences Humaines et Sociales, l'homme ; à ses dispositions pour s'organiser ou communiquer avec autrui, à sa façon de laisser des traces dans l'espace et le temps, à ses manières d'agir et de penser, etc. La valeur ajoutée de la valorisation de la recherche en SHS est de produire, non de la technologie, mais des savoir-faire et des compétences issus des laboratoires. Point de produits tangibles donc mais un vivier de connaissances ou de biens immatériels qu'il convenait de soutenir sur un plan opérationnel et financier afin qu'ils puissent atteindre des usages inédits.

Quand bien même les projets sont instrumentalisés par la technique, il s'avère, au terme d'un travail de maturation mené avec les chercheurs, que l'outil ne constitue pas ou peu un objet à commercialiser clé en main comme pourrait l'être un logiciel, un jeu sérieux ou un produit industriel. Ce fut notamment le cas d'un dispositif de formation à distance aux neurosciences et d'un site Internet ludo-éducatif dédié aux métiers de l'archéologie. Pensés au départ pour devenir exclusivement des solutions informatisées pour l'édition pédagogique et culturelle, ces plates-formes se sont révélées être potentiellement d'excellents supports de formation et d'animation auprès d'un public varié. Outillées par le numérique, les SHS ne perdent pas moins leur vocation à transmettre des connaissances. Ainsi, pour nombre de ces projets possédant une hybridation des débouchés, l'activité marchande ne prend sens et ne devient viable économiquement que parce que des contenus sont véhiculés au moyen de services associés ou de prestations à façon (conseil, formation, animation, etc.). A l'image de la connaissance dans l'économie immatérielle, les « marchandises fictives » des SHS nécessitent un processus d'apprentissage (décodage-appropriation) qui leur donne de la valeur (CAR, 2009). A cet égard, les supports informatiques ou multimédia sont, dans leur majorité, un moyen de formaliser une démarche, d'affiner une méthode, ou de représenter un contenu (BRO, 2007). Ils sont l'équivalent d'une machine-outil parmi d'autres sur une chaîne de production industrielle. Leurs coûts d'exploitation sont relativement faibles (beaucoup sont développés sous logiciel libre), leurs usages sont circonscrits et adaptés à des applications très ciblées (il s'agit souvent d'un marché de niche) et, hormis pour quelques projets visant le seul secteur de l'édition, leur duplication en série est quasiment nulle. On atteint là une autre

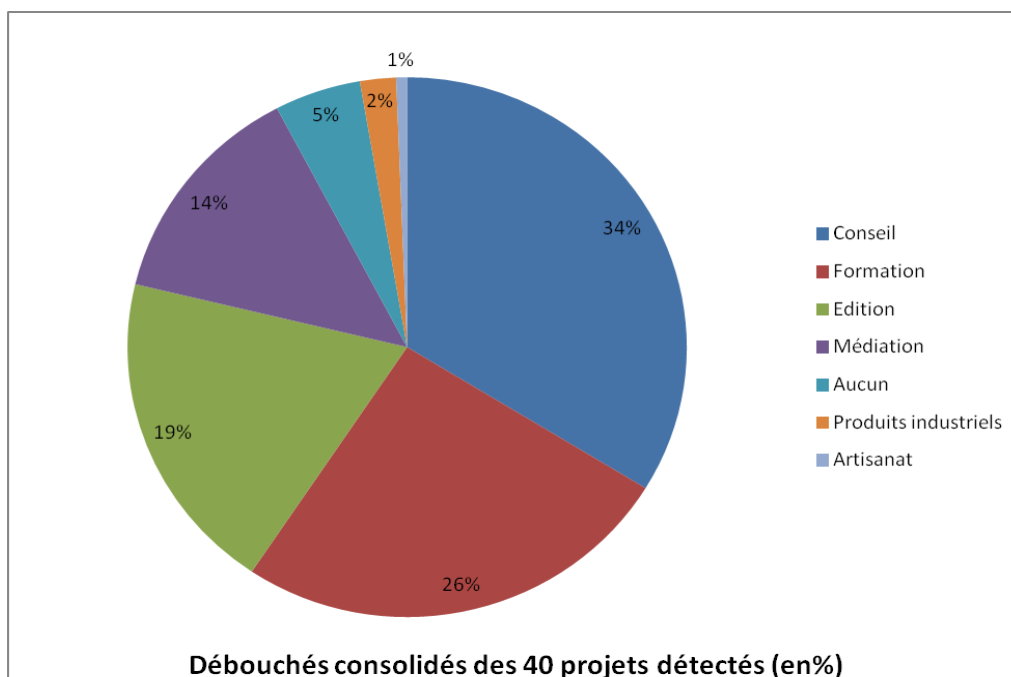
caractéristique de la valorisation de la recherche en SHS : les résultats scientifiques sur lesquels elle s'appuie sont peu cessibles à des tiers et reproductibles. Ces deux spécificités influencent fortement la question de la gestion de la propriété intellectuelle ainsi que la structure de l'activité socio-économique de la valorisation des SHS.

Une économie de services basée sur le contrat

La protection des résultats de recherche s'applique généralement afin de garantir un droit de propriété aux dépositaires d'une invention. Elle est encouragée depuis une vingtaine d'années par les Etats parce qu'elle engage des retours sur investissements permettant à des ayants droit d'être justement rétribués dans le cas d'une exploitation par un tiers de travaux de recherche. Que se passe-t-il quand on ne concède pas une marchandise mais une compétence ou un apport intellectuel ? Qui peuvent-êtr e ces éventuels ayants droit en SHS ? Le chercheur tout d'abord, qui, en produisant une œuvre de l'esprit (sa création scientifique - une méthode ou un contenu pédagogique et culturel par exemple peut être considérée comme telle -) est le plus souvent concerné par le cadre législatif s'appliquant au droit d'auteur. Les différentes parties prenantes ensuite, qui ont participé à la fabrication de l'œuvre : un graphiste ayant contribué à la réalisation d'un support multimédia par exemple ou un orfèvre à la création d'un prototype de bijou antique. Un établissement enfin, qui, au titre d'un Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technique (EPST) ou d'une université employeur d'un chercheur, concourt à la réalisation matérielle et intellectuelle des résultats de la recherche. Si cette dernière disposition est efficiente pour les sciences « exactes » - un contrat de licence faisant suite à un dépôt de brevet garantit la plupart du temps un revenu d'exploitation à l'établissement -, elle se heurte à une difficulté récurrente, voire à une impossibilité, pour les SHS, d'encadrer juridiquement un modèle économique fondé sur l'acquisition commerciale des droits d'auteurs. Ce modèle supposerait pour les auteurs de concéder systématiquement leurs droits patrimoniaux aux établissements, c'est-à-dire la possibilité de tirer bénéfice de l'exploitation commerciale de leur œuvre. Or, on peut se demander quel serait l'intérêt, pour un chercheur jouissant d'un droit de propriété sur son œuvre, de le rétrocéder à un établissement afin d'exploiter une méthode dont on sait qu'elle a été produite par un, voire deux ou trois individus tout au plus, et qu'elle sera, dans la plupart des cas, déployée par ceux-là même qui l'ont conçue ? Quant à l'établissement, rien ne garantit que le ratio entre le coût du traitement administratif concernant la gestion des droits et les revenus attendus soit avantageux. Enfin, l'enseignement et la recherche en SHS relevant pour l'essentiel du secteur public, le droit d'auteur met en jeu une contradiction entre privatisation des savoirs et exercice d'une activité servant des intérêts publics : « Pour la communauté scientifique elle-même, la propriété intellectuelle des droits d'auteurs est une arme à double tranchant (...). En effet, comment

concilier la protection des auteurs et la liberté d'exploitation des sources d'information » ? (MIS, 2010, 10)³.

Pourtant, avant même d'être marquées par le terme « valorisation », les SHS ont toujours alimenté une économie de la connaissance dont on sous-estime aujourd'hui encore beaucoup les impacts sociaux et financiers. Les chercheurs issus des sciences économiques, juridiques et de gestion sont parmi les plus prolifiques, mais l'expertise provenant des sciences sociales est loin d'être exsangue. On en veut pour preuve la place prééminente tenue, par la psychologie et la psychologie sociale, avec 6 propositions étudiées sur 40, à part égale avec l'économie et les sciences de gestion. Depuis que les SHS existent, les chercheurs, relayés le plus souvent par des doctorants et post-doctorants « hors statuts », créent de l'activité socio-économique en répondant à la demande des entreprises, des services publics ou du tiers secteur et en proposant conséquemment des offres d'expertise via des contrats des prestations de services. Un examen attentif des différentes offres de contenus proposées par les chercheurs en amont ou à l'issue de notre intervention montre que le conseil et la formation arrivent en tête des priorités, suivi ensuite par l'édition.



³Ce rapport met en exergue des obstacles éthiques à la valorisation des sciences humaines sous cette forme. Une grande partie de la communauté scientifique est soucieuse en effet de préserver un accès libre aux données pour le grand public. Ce débat est très vif dans le secteur de l'édition électronique et du multimédia scientifique. Il implique de trouver des modèles économiques d'exploitation qui permettent à la fois de faire exister les projets et de garantir cette liberté d'accès.

En existant sous la forme de prestations de service, la recherche par contrats, rebaptisée parfois étude-action, recherche-intervention, recherche participative, mission d'expertise, consultance, etc., stimulent la réflexion scientifique. Elle en est même la pierre angulaire car, pour exister, les SHS ne peuvent se passer de porter leur regard sur l'homme en situation, au travers de méthodes maintes fois éprouvées ou devant précisément faire l'objet d'une validation par une expérimentation de terrain. Ici, la recherche appliquée, si tant est qu'elle puisse être indépendante de la recherche fondamentale dans un contexte où la science n'est jamais complètement déconnectée de la réalité, est toujours une recherche impliquée.

Un mille-feuille de petites structures souterraines

L'expert en SHS est un « intellectuel spécifique », selon la formule de M. Foucault, situé entre science et action, entre connaissance et engagement (DEL, 2011). Pour accueillir ses « contrats », il bénéficie de l'encadrement juridique de structures à but lucratif (c'est notamment le cas en droit, management et gestion) mais il s'appuie surtout en France sur des structures associatives, qui s'adosent, de manière relativement opaque et souterraine, à des laboratoires de recherche. Au cours des années 1970 à 1990, il n'était pas rare de trouver une, voire deux ou trois associations autour d'un laboratoire, chacune d'entre elles pouvant faire vivre de 1 à 10 employés ou permettant plus modestement à un chercheur de « faire du contrat » ou du « conseil » avec une relative souplesse budgétaire. Depuis l'instauration de l'autonomie des universités par la Loi LRU en 2007, ces associations représentent une contrainte forte pour les établissements car le retour sur investissement, tant symbolique que financier, ne leur est pas bénéfique. Dans le cadre des différentes structures précitées, et en dehors de toute exploitation d'une œuvre artistique ou multimédia, l'encadrement de la production scientifique des chercheurs en SHS par des règles de droit de propriété intellectuelle est quasiment inexistant⁴. Le lien juridique qui unit traditionnellement l'individu-chercheur à son commanditaire d'un côté et à son employeur de l'autre est régi par une convention ou un contrat commercial où figurent, dans le meilleur des cas, des clauses de propriété intellectuelle et de confidentialité. Le contrat et ses droits afférents marquent une assise juridique forte de l'économie du secteur tertiaire, et par voie de conséquence, il constitue un socle opératoire incontournable sur lequel doit s'appuyer toute structure de recherche ou d'innovation souhaitant valoriser des SHS.

Nos collègues québécois ont été parmi les premiers à réguler ce dispositif en inventant d'une part, les « Centres de Liaison et de Transfert » ouverts aux partenariats entre chercheurs et industriels ainsi que les « Services aux

⁴ Une autre limite à cet encadrement réside dans le fait que les statuts de ces structures créées par les chercheurs ou leurs bras droits prévoient rarement de dégager des dividendes sur les bénéficiaires en direction d'un tiers. D'ailleurs, nombre de ces structures n'ont pas vocation à être rentables. Tout juste permettent-elles de faire vivre quelques personnes.

collectivités » et les « Alliances de Recherche Université Communauté » destinés aux services publics et au tiers secteur (RIB, 2010). Ces organismes possèdent le plus souvent une orientation thématique et sont rarement généralistes. Ils ont vocation à mettre en relation l'offre et la demande et/ou à traduire les besoins exprimés par un commanditaire en question de recherche. Il est à noter qu'au Québec, une seule société de valorisation technologique, Gestion Valéo, affiche son intérêt pour les SHS, mais il s'agit en fait d'une « coquille vide ». Au Japon et aux Etats-Unis, ces mêmes sociétés, respectivement les TLO (Technology Licensing Organisation) et les TTO (Technology Transfert Officer) existent depuis plusieurs années. Elles valorisent de façon exclusive l'économie industrielle. En France, les laboratoires doivent désormais jongler avec les nécessités de pouvoir bénéficier d'une plasticité comptable pour gérer au mieux leurs contrats et faire face à l'injonction qui leur est faite de rester sous contrôle de leurs tutelles. Quelques établissements de l'enseignement supérieur ont créé des filiales afin d'instruire et de gérer des contrats de recherches collaboratives (ANR, PCRD, Pôle de compétitivité). Certaines d'entre elles, structurées par exemple en SAIC (Services des activités industrielles et commerciales) accueillent l'offre et la demande de conseil et de formation au sein de leur établissement.

Mais contrairement à ce qui se passe au Québec, ces structures, tout comme les services de valorisation mutualisé (DMTT) sur les territoires, tendant aujourd'hui à devenir des sociétés d'accélération et de transfert technologique (SATT) sous l'effet du Grand Emprunt, peinent à faire évoluer l'activité SHS. A cela trois raisons principales. La première a été évoquée plus haut. Elle rappelle toutes les difficultés pour les SHS d'inscrire leur action de manière visible et homogène dans un environnement institutionnel dominé par les approches « techno-push » et l'économie industrielle. La seconde est culturelle : une institutionnalisation trop marquée de la valorisation des SHS peut être perçue par la communauté scientifique comme une entrave à l'indépendance intellectuelle et financière des chercheurs. Pis, dans certains cas, elle est vécue en France comme une instrumentalisation de la pensée au service d'un diktat économique et politique malintentionné. Enfin, la troisième raison est opérationnelle. La valorisation des SHS suppose concrètement que se réalise une traduction scientifique et économique efficace entre chercheurs et mondes socio-économiques. Cette opération requiert des compétences en ingénierie sociale et des connaissances « métier » que peu d'administrations et de Grandes Ecoles sont en capacité de mobiliser aujourd'hui. Ces limites rendent difficiles tout développement cohérent et réaliste de cette activité sous une forme institutionnelle adéquate.

2/ Les SHS, levier opérationnel d'une innovation responsable ?

Considérant les différents freins précédemment évoqués, tout lecteur avisé pourrait se demander quel serait l'intérêt de développer la valorisation socio-économique des SHS puisque cette dernière existe finalement en France de façon relativement autonome, avec peu de soutien circonstancié des pouvoirs publics ? Au-delà même de cette question du « pourquoi », considérons celles qui consistent à répondre à l'interrogation « pour qui » et « comment » faire de la valorisation des SHS ? Ainsi, en interrogeant les applications et les outils opérationnels de cette activité, nous pourrions reconsidérer sa place dans le contexte particulièrement évolutif de la recherche et de l'innovation.

Les SHS produisent des innovations à forte utilité sociale

Qu'elle vise à répondre à la demande de la société ou à celle d'un chercheur, la valorisation des SHS obéit toujours à une double finalité : sociale et économique. Le critère d'utilité sociale de ces disciplines est inhérent à leur objet, l'homme, qui, en tant qu'être de pensée et d'action, ne peut être désincarné ou considéré comme une marchandise. Il s'exprime indistinctement selon que les débouchés visent l'entreprise, les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat, le tiers secteur ou les particuliers. Il incarne aussi bien des sujets portant sur une politique de ressources humaines, sur l'aménagement d'un quartier d'habitat social ou sur la réalisation d'un jeu pour enfant à destination des musées d'art contemporain. Les cibles de la valorisation en SHS étant multiples et variées, le critère d'utilité sociale peut imprégner tout autant l'économie de marché classique, l'économie sociale et solidaire ou encore cette nébuleuse économique contractuelle évoquée précédemment. D'où l'intérêt d'adopter une communication adaptée en fonction de la culture supposée des partenaires impliqués dans un projet ou une négociation. Utiliser simplement le terme « monde socio-économique » au lieu de « marché » dans certains cas, oublier même provisoirement le vocable « économie » lorsqu'il s'agit de proposer par exemple un dispositif concerté de médiation à l'hôpital pour des patientes atteintes de cancer du sein.

Cette hétérogénéité des débouchés et des modèles économiques rendent les SHS difficiles à appréhender par les pratiques de valorisation en France, de même que les finalités à visée non strictement lucratives des projets. Les souhaits exprimés par les chercheurs, les structures qui se créent dans le sillage des laboratoires se rapportent davantage à un modèle corporatiste ou artisanal faisant vivre quelques personnes autour d'un dessein humaniste et/ou collectif. En ce sens, la valorisation des SHS rappelle la double qualité de l'économie sociale : on parle d'utilité sociale externe lorsque la valeur sociale créée touche l'ensemble de la population et d'utilité sociale interne lorsqu'elle implique une répartition des revenus d'activité et une gouvernance partagée entre les

membres fondateurs d'un projet. Cependant, il est prudent de rappeler que l'utilité sociale présumée de ces disciplines ne les rend pas pour autant plus vertueuses que d'autres sciences si la question de la finalité, de la réception et de l'acceptation d'une innovation n'est pas posée. Une méthode permettant de mesurer le « burn out » professionnel peut s'avérer par exemple très ingénieuse. Si elle répond à un besoin de restructuration débouchant sur des licenciements, on peut légitimement douter de son utilité sociale.

C'est la raison pour laquelle il importe de travailler plus finement ce critère et de se poser de façon corollaire la question des indicateurs de performance de l'innovation. Traditionnellement, seuls les aspects techniques et économiques font l'objet des évaluations en matière d'innovation technologique. Ils fondent les deux axes d'une matrice à double entrée dans les outils de « reporting ». Le volume non négligeable de nos projets entrants en SHS nous a conduits à adjoindre un autre axe à ce dyptique, celui de l'utilité sociale. Nous nous sommes inspirés pour ce faire de quelques influences anglo-saxonnes et de la démarche qualité engagée à Lyon Science Transfert en matière d'innovation technologique.

Caractériser l'utilité sociale d'un projet de développement socio-économique n'est pas chose aisée et soulève maintes interrogations qui trouvent aujourd'hui assez peu d'écho dans le monde de l'innovation mais qui commencent à être néanmoins débattues depuis une dizaine d'années en France. Quelques applications se font jour dans le secteur de l'entrepreneuriat social⁵ et de l'économie verte depuis 2 ou 3 ans. Comment définir l'utilité sociale, par exemple, au-delà d'une simple analyse en termes de besoins non ou mal satisfaits, comme dans l'économie classique ? Hormis le nombre d'emplois créés sur un territoire, quels sont les facteurs d'impact d'un projet d'innovation en SHS ?⁶ Selon quelle temporalité peut-on estimer le développement durable d'un projet ? Les coûts évités, c'est-à-dire le fait de réduire des charges ordinairement imputables à une collectivité ou à une entreprise dans la mise en œuvre d'une action, peuvent-ils être pris en compte ? On peut estimer par exemple qu'un dispositif d'accompagnement méthodologique visant à gérer les emplois et les compétences sur un territoire, tel qu'envisagé par l'une de nos propositions, permettrait de réduire les montants du chômage dans certaines filières industrielles. La réflexion que nous avons engagée sur les indicateurs d'utilité sociale n'en est qu'à ses débuts. Elle mériterait d'être encore étayée par d'autres expériences. Il en va de même d'un autre critère opérationnel, qui, selon nous, gagnerait à être pleinement considéré, au même titre que l'efficacité technique et économique de projets innovants. Il s'agit du facteur humain sur lequel

⁵ Nous avons participé à l'élaboration d'une boîte à outils issue d'un groupe de travail sur l'innovation sociale impliquant les principaux acteurs nationaux de l'Economie Sociale et Solidaire: <http://entrepreneur-social.net/innovation/>

⁶ A cet effet, une étude a été menée récemment avec la Direction Prospective du Grand Lyon sur l'impact théorique et pratique des humanités sur son terrain d'élection.

travaillent potentiellement les « valorisateurs » en SHS pour accompagner des projets.

L'ingénierie sociale : un métier d'innovation à part entière

Nous avons vu que dans la valorisation des SHS, la valeur économique se déplace vers ce qui, dans la connaissance ou les services n'est pas codifiable ou reproductible de manière mécanique mais qu'elle se développe davantage dans l'échange et la « pollinisation » (MOU, 2007). Le savoir-faire, le relationnel, l'« intelligence », représentent le « fonds de commerce » des Arts et Humanités. C'est un processus par lequel des connaissances, sans être détenues de manière exclusive par un tiers au moyen d'un titre de propriété intellectuelle, vont pourtant être appropriées par d'autres usagers que ceux de la recherche. Or, si l'on admet que les connaissances, sont à l'ère de l'économie immatérielle ce que l'énergie, les matières premières et la force de travail furent aux sociétés agricoles et industrielles, alors les conditions de leur circulation, d'appropriation et de partage deviennent cruciales.

Le terme ingénierie sociale (ou « social engineering » en anglais) fait l'objet de plusieurs acceptions. Celle qui nous intéresse ici se réfère précisément à ce processus permettant à des compétences analytiques et méthodologiques de se déployer dans le domaine de la production de la connaissance, de la conception et de la conduite d'action pour l'innovation. On pourrait également invoquer la médiation ou « l'empowerment », termes aujourd'hui très en vogue dans les milieux de la culture scientifique et technique, la facilitation, notion plus opérante dans l'économie numérique ou encore la traduction, concept à l'œuvre chez les théoriciens de l'innovation (AKR, 2006).

Qu'elle soit inscrite dans un dispositif « techno-push » (de la recherche vers le monde socio-économique) ou « bottom up » (du monde socio-économique vers la recherche), la capacité des « valorisateurs » en SHS à mettre en œuvre des outils d'accompagnement de projets spécifiques pour l'innovation est sensiblement la même. Il s'agit dans tous les cas de décrypter ce qui est sous-jacent à un projet, c'est-à-dire de porter un regard circonstancié sur ses conditions de production et de déploiement en faisant appel à des connaissances pluridisciplinaires (économie, sociologie, droit, management, marketing, etc.) et en impliquant des expertises techniques et des méthodes ciblées que l'on adapte à chaque situation. Mais la valeur ajoutée de cette entreprise réside sans conteste dans le fait de considérer qu'elle est évolutive, collaborative et participative. Ici, le facteur humain qui est en jeu dans l'accompagnement est un marqueur qualitatif aussi déterminant que les résultats quantitatifs attendus de l'innovation.

Nous avons fait le choix, pour 6 projets financés, de réaliser des études d'opportunités socio-économiques allant de six mois à un an avant de nous engager éventuellement dans un financement plus conséquent ou d'orienter les

chercheurs vers des structures adaptées⁷. Cette approche, essentiellement qualitative, permet classiquement de travailler sur les attendus éventuels d'un marché, mais surtout, elle offre à une équipe ou à un individu la possibilité d'appréhender de nouveaux usages scientifiques en dehors du monde de la recherche, de redéfinir, si nécessaire, les objectifs et les moyens d'une maturation réussie, de se confronter à la réalité socio-économique, de formaliser une offre de contenu ou de service, etc. Au mieux, l'accompagnement débouchera sur un transfert d'activité effectif. Au pis, elle fera évoluer les compétences des chercheurs vers le montage de projets collaboratifs en répondant à des appels d'offre (PCRD, ANR, autres).

D'un point de vue général, lorsque l'on part d'une demande du monde socio-économique, le savoir-faire en ingénierie sociale peut-être identifié comme tel : 1. Analyser et reformuler un problème en question de recherche avec les différentes parties prenantes. 2. Discerner des méthodes et des compétences spécifiques en fonction des finalités du projet. 3. Construire une démarche d'intervention en prenant en compte des contraintes financières, techniques, et humaines du projet. Si la demande émane d'un chercheur, le mouvement s'inverse en quelque sorte : 1. Transformer une question de recherche en un contenu ou un service adapté à une demande potentielle. 2. Déterminer ses conditions de possibilité (humaine, organisationnelle, économique et technique). 3. Elaborer un programme de maturation et de développement d'une activité à partir des éléments d'analyse précédents. Dans les deux cas, ce processus peut prendre plusieurs mois, voire 2 à 3 ans, selon que l'expérience pragmatique des chercheurs et la culture scientifique du demandeur sont plus ou moins fortes. Cette durée correspond au temps d'appropriation d'une démarche de valorisation par les différents protagonistes. Financés lors de notre premier appel à projet en décembre 2009, les deux initiatives de chercheurs en archéologie que nous avons suivis depuis lors commencent seulement à tirer partie de notre intervention. Leurs artisans se préparent en effet à commercialiser des contenus pour la formation et la médiation scientifique et culturelle. L'ingénierie sociale permet finalement à l'innovation d'être comprise telle qu'elle se fait et pendant qu'elle se fait, à travers ses transformations constantes, autant par les acteurs qui la constituent que par les utilisateurs ou clients⁸.

Les différents champs d'application des SHS pour l'innovation

Ce savoir-faire est basé sur la mobilisation et la formalisation d'outils et de méthodes permettant à des acteurs sociaux d'articuler action et pensée dans un contexte collectif. Si il est assez connu des acteurs publics et privés, notamment grâce à la mise en place de démarches d'accompagnement au changement, à

⁷ Selon les projets, ces études ont été réalisées par des prestataires externes, par les porteurs de projets eux-mêmes avec un soutien marqué de LST ou par nos ressources en interne.

⁸ Ces constats recourent en grande partie ceux qui fondent la chaîne de valeur de valorisation de l'innovation sociale au Québec (TRE, 2005)

des dispositifs d'intervention sociale dans le champ de l'éducation populaire par exemple, ou à des outils d'aide au montage de projet collaboratif, il reste encore très marginal dans le monde de l'innovation. Là, les SHS, sans être totalement absente des procédures d'intervention et de financement publics, n'en sont pas moins réduites à un rôle instrumental visant le plus souvent à définir les conditions d'acceptabilité des inventions. Or, l'idéal du tout technologique, on le sait, est aujourd'hui mis à mal par la recrudescence de catastrophes sanitaires et écologiques ; la propriété du savoir nourrit quant à elle des polémiques sur ses inégalités d'accès, alimentant un regain d'intérêt pour la question des biens communs de la connaissance (VEC, 2011) ; des communautés sont nées depuis longtemps et se sont multipliées récemment pour affirmer et expérimenter d'autres manières de faire de la science (CAL, 2001). Ces constats impliquent pour les SHS, non de se cantonner dans une posture critique, mais d'emprunter conjointement des voies pragmatiques afin de mieux accompagner les évolutions d'une innovation plus soucieuse de l'homme et son environnement.

De par leurs outils opérationnels spécifiques et leurs finalités, les SHS ont la capacité de produire une économie de l'innovation fondée sur le service, que celui-ci soit rendu aux entreprises, aux collectivités publiques ou à la société civile. Considérant le poids grandissant pris par le secteur tertiaire dans les pays occidentaux depuis une trentaine d'années⁹, l'impact de plus en plus important de modèles économiques alternatifs émergents, on peut raisonnablement penser que les SHS pourraient contribuer à l'organisation de quatre grands écosystèmes innovants.

Le premier concerne bien évidemment celui qui est occupé par les Sciences Humaines et Sociales elles-mêmes, dont nous nous sommes largement fait l'écho ici. Il suffit de considérer le nombre de projets détectés en 2 ans à l'échelle de Lyon-Etienne pour convenir que les Arts et les Humanités peuvent contribuer, au même titre que d'autres activités entrepreneuriales et citoyennes, au développement économique et social de la société. La régulation institutionnelle de cette activité, est possible, comme l'a été en son temps celle de l'économie industrielle issue de la recherche, mais elle suppose une politique volontariste forte de la part des différents acteurs de l'enseignement et de la recherche. A l'échelle des territoires, cette activité pourrait exister également à la condition que des services mutualisés de valorisation puissent se doter d'une gouvernance de projets et de moyens à la hauteur des enjeux précédemment identifiés. De nombreux doctorants et post-doctorants en SHS, dont on connaît le faible taux d'insertion à l'issue de la thèse en France, ne demanderaient pas mieux que de participer à cette aventure.

Déjà largement efficiente dans les services R&D des grandes entreprises, au sein des collectivités territoriales qui appréhendent les problèmes de la ville et

⁹ Le secteur des services représentait en 2005 plus de 70% de l'emploi total et de la valeur ajoutée dans les pays de l'OCDE. Source : <http://www.oecd.org/dataoecd/58/39/34752900.pdf>

de la santé sous un angle pluridisciplinaire et enfin dans les ONG qui travaillent sur des recherches contextualisées en matière de développement, l'innovation ouverte et participative constitue un second domaine potentiellement concerné par les SHS. Cette approche vise la co-construction des savoirs entre les participants. Elle est scientifique parce qu'elle permet de travailler la complexité d'une problématique et qu'elle engage des méthodes, qui selon les disciplines mobilisables en SHS, peuvent être instrumentalisées par des d'entretiens, des focus groupe, des scénarios, des conférences de consensus ou forums citoyen, ou par tout autre dispositif de recueil d'informations prenant en compte la parole ou l'expérience des différentes parties prenantes dans la résolution d'un problème ou la définition d'une action prospective. La disponibilité d'outils de plus en plus performants de co-conception, de plates-formes informatiques collaboratives au crowdsourcing¹⁰, facilite son évolution. On reproche aujourd'hui à l'innovation d'avoir été trop ouverte mais insuffisamment participative et d'avoir poursuivi ces vingt dernières années des objectifs strictement commerciaux en excluant les populations visées par ses débouchés. La limite de cette démarche est en effet politique (orientation de la recherche au regard des objectifs et besoins sociétaux) et citoyenne (prise en compte ou non des usagers dans la définition de ses objectifs et de sa mise en œuvre).

L'innovation par l'usage est plus impliquante de ce point de vue. Elle constitue le troisième volet sur lequel les SHS pourraient prendre appui. Cette tendance a été stimulée par l'avènement de la société de l'information, où nombre d'inventions, telles le logiciel libre, se sont imposées grâce aux pratiques collaboratives et itératives de leurs inventeurs en dehors des laboratoires de recherche. Aujourd'hui, l'innovation par l'usage gagne tous les secteurs de l'innovation. Elle s'applique notamment à la conception de produits pour lesquels la valeur d'usage supplante peu à peu la valeur de possession d'un objet : l'autopartage de mobilier urbain comme le vélo, des applications informatiques pour téléphones mobiles, des pneus de voiture ou des appareils électroménagers vendus avec leurs cycles de maintenance, etc. Cette prise en compte des usages, que l'économie de la fonctionnalité tente aujourd'hui de traduire sur un plan conceptuel¹¹, est aujourd'hui dominée par une discipline, le design. La démarche d'un designer repose sur la scénarisation créative d'une succession d'évènements, d'actions et de résultats, l'autorisant ainsi à décrypter la relation de l'homme aux objets techniques. Or, l'on sait que les SHS regorgent d'instruments d'analyse pour expliquer non seulement le rapport fonctionnel à

¹⁰ « Le crowdsourcing (en français, externalisation ouverte) est un des domaines émergents du management de la connaissance : c'est le fait d'utiliser la créativité, l'intelligence et le savoir-faire d'un grand nombre de personnes (des internautes en général), en sous-traitance pour réaliser certaines tâches traditionnellement effectuées par un employé ou un entrepreneur ». <http://fr.wikipedia.org/wiki/Crowdsourcing>

¹¹ L'économie de la fonctionnalité est la substitution de la vente de service à celle d'un produit. Dans ce modèle, le consommateur paye l'usage d'un bien et non pas le bien lui-même. Cf l'action collective à laquelle nous avons contribué en 2011 avec le CIRIDD : "De la vente de biens à l'offre de service : vers une économie du lien et du long terme". <http://www.agora21.org/transitions/community/pg/groups/2901/club-dacteurs/>

une machine mais également les contextes dans lesquels elle est produite, perçue ou détournée. En ayant seulement recours à des méthodes basées sur des scénarios par exemple, il ne serait pas étonnant d'en trouver aujourd'hui plus d'une dizaine à disposition d'une boîte à outils en ingénierie sociale. On attend aujourd'hui de l'innovation qu'elle gère plus efficacement la rareté parce que celle-ci (celle de l'énergie, des matières premières notamment) prend une importance économique et géopolitique croissante¹². L'innovation par l'usage remet également en question les cycles courts de production de l'innovation. Elle peut, par beaucoup d'aspects, conforter les valeurs et les pratiques de recherche en sciences humaines et sociales.

Enfin, le dernier écosystème propice à leur développement est celui de l'innovation sociale, que le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) caractérise en ces termes : « Une innovation sociale se définit par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit soit celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle se caractérise tout autant par un processus de mise en œuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs que par les résultats obtenus, immatériels ou tangibles. »¹³ Si l'innovation sociale a pu voir le jour au Québec grâce à la pression du tiers secteur et des communautés, si les « think tank » et les « do tank » l'ont portée dans le Nord de l'Europe, c'est par l'entremise des politiques RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans les grandes entreprises d'une part et par le biais du secteur de l'économie sociale et solidaire d'autre part qu'elle tente de se frayer aujourd'hui un chemin en France. Les entrepreneurs sociaux ont rapidement compris en effet qu'il pouvait capter le monde de l'innovation en développant un réseau d'incubateurs alternatifs – Alter Incub en Languedoc Roussillon fait figure de pionnier (RIC, 09) - et en incitant les financeurs de l'innovation à créer des lignes budgétaires spécifiques. Un Crédit Impôt Recherche et des financements OSEO dédié à l'innovation sociale sont en cours de négociation ou d'expérimentation. Il est évident que les SHS ont un rôle déterminant à jouer dans cet écosystème. D'ailleurs, parmi les 40 projets SHS détectés ou suivis depuis 2 ans au sein de LST, plus de la moitié pourrait être estampillée « ESS ». Parallèlement au maillage qu'il est en train d'établir avec les acteurs de la recherche, ce mouvement doit s'interroger, non seulement sur le meilleur moyen de lever des fonds pour changer d'échelle mais aussi sur les leviers opérationnels d'une innovation responsable. C'est là, dans un interstice encore difficile à trouver, entre ingénierie sociale et recherche participative, que réside peut-être aussi le futur des SHS.

¹² <http://fing.org/?Innover-pour-desserrer-les>

¹³ <https://depot.erudit.org/retrieve/1857/ET0314.pdf>, p. 3.

L'avenir de la valorisation des Sciences Humaines et Sociales ne peut se concevoir sans considérer ses spécificités. Toute personne formée à ces disciplines sait d'ailleurs combien il est indispensable, voire salutaire d'adopter parfois une posture défensive pour faire exister la recherche et l'innovation issues des Arts et des Humanités. Cette attitude est nécessaire mais cependant non suffisante. Nous avons montré ici comment l'avenir de ces disciplines peut potentiellement se situer dans l'accompagnement d'une innovation sociale et responsable. Cet enjeu implique de dépasser les limites du repli identitaire afin de mieux se saisir, au-delà du monde de la recherche, des opportunités offertes par les modèles socio-économiques émergents. Il suppose également de s'ouvrir aux autres sciences afin de les aider à devenir plus acceptables par le plus grand nombre.

© C.B., avril 2013.

Références bibliographiques :

Akrich M., Callon M. et Latour B. (éd.), *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Mines ParisTech, les Presses, « Sciences sociales », Textes rassemblés par le Centre de sociologie de l'innovation, laboratoire de sociologie de Mines ParisTech, 2006.

Association Vecam (dir.), *Libres savoirs. Les biens communs de la connaissance*, Caen, C&F Editions, 2011.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, coll. "La couleur des idées", 2001.

Brossaud C., Reber B. (dir.), *Humanités numériques. 1. Nouvelles technologies cognitives et épistémologie, 2. Micro-informatique et démocratie cognitive*, Traité, série *Cognition et traitement de l'information*, Hermes Science International, 2007.

Carluer F., *Management et économie du savoir*, Ellipses, Collection Transversales, 2009.

Delmas C., *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2011.

Fontanille J., *La valorisation des SHS est-elle nécessairement le supplément d'âme des transferts de technologies ?*, Université de Limoges, 2010. http://www.unilim.fr/pages_perso/jacques.fontanille/textes-pdf/AvalorisationSHS.pdf

« Mise en place du réseau thématique pluridisciplinaire pour la valorisation en sciences humaines et sociales », INSHS, Note de présentation, janvier 2010.

Klein J, Harrisson D., *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, 2007.

Moulier Boutang Y., *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*, Éd. Amsterdam, 2007.

Richez-Battesti N., Vallade D., « Economie sociale et solidaire et innovation sociale ; Premières observations sur un incubateur dédié au Languedoc-Roussillon », *Innovations* 2009/2, n°30, p.41-69.

Ribeiro E., « Le modèle Québécois de valorisation de la recherche en SHS », Communication à la table ronde portant sur *les modèles de valorisation des Sciences Humaines et Sociales issus des établissements d'enseignement supérieur*, Lyon Science Transfert, 17 juin 2010.

Tremblay H.P., « Valorisation sociale, innovation sociale, transfert en sciences sociales. Comment s'y retrouver » ?, Colloque sur *le transfert de connaissances en sciences humaines et sociales*, Conseil de la science et de la technologie, Chicoutimi, 12 mai 2005.